



TÉMOIGNAGE : Mélodie, en 3e année de Licence Psychologie

publié le 02/03/2026

Quelle poursuite d'études dans le supérieur peut-on faire après avoir suivi l'enseignement de spécialité Arts plastiques au lycée ?

Descriptif :

Quelle poursuite d'études dans le supérieur peut-on faire après avoir suivi l'enseignement de spécialité Arts plastiques au lycée ?

Mélodie a obtenu son baccalauréat en 2024 au lycée Bellevue de Saintes, avec les spécialités Arts plastiques et Humanités, Littérature et Philosophie (HLP). Elle poursuit actuellement des études de psychologie à l'Université de Poitiers.

Dans cette vidéo, elle revient sur son parcours et sur les choix d'orientation qu'elle a effectués afin de construire progressivement son projet d'études. Elle évoque les réflexions qui ont accompagné ses décisions ainsi que les liens entre ses enseignements au lycée et son orientation vers la psychologie.



TEMOIGNAGE : Mélodie en 3ème année de licence psychologie (Vidéo PeerTube)